

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement d'appel, nous souhaitons poser le débat de la différenciation entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissements. L'article 3 de la LOLF énonce déjà une catégorisation des dépenses, mais le présent article souhaite regrouper ces catégories de dépenses en deux grandes catégories. Or, le classement de certaines dépenses ne nous semble pas justifié.